



DEC192178DR02

**Décision portant nomination de Mme Coralie Fouquet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine et nommant M. Hervé Chneiweiss en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8246 en date du 11/03/2019 ;

Considérant que Mme Coralie Fouquet a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 13/10/2014 au 15/10/2014 et du 24/11/2014 au 26/11/2014 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Coralie Fouquet, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine à compter du 01/01/2019.

Mme Coralie Fouquet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Coralie Fouquet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30/08/2019

Le directeur de l'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm  
Camille Chaudonneret

Visa du doyen Faculté des Sciences et Ingénierie  
Stéphane Régnier

